MAIRIE DE MURINAIS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025

PRÉSENTS : TIZOT Jean-Yves, LEMAN Anne, HERMANT Anouck, RAMAT Sophie, FERRUIT Jacques, BLANDINO Martine, PELLOQUIN Thomas, TIZOT-O'CARROLL Alissa

Toutes les conseillères et tous les conseillers sauf :
FREMONT Loïc (a donné son pouvoir à Sophie RAMAT), REYNAUD Raphaël (a donné son pouvoir à Jacques FERRUIT), DURAND Nathalie

I-Ouverture de la séance

Le quorum est atteint.

Sophie RAMAT a été désignée secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.).

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.
Ouverture de la séance : 18h34.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025 à l'unanimité des membres présents :
Vote : approbation à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 10

II-Délibérations

1-Délibération sur la participation financière de Murinais au SIRCO

Jean-Yves TIZOT rappelle que les communes membres du SIRCO ont réaffirmé lors du conseil syndical du 01/04/2025 leur décision de participer aux charges d'exploitation, évaluées à hauteur de 90 000 euros TTC pour l'année en cours. Compte-tenu du retrait de la commune de Saint-Hilaire du Rosier du SIRCO, entraînant la perte d'une part financière de 13 244 euros, la contribution des 10 autres communes membres augmente, ce qui représente pour Murinais une augmentation de 841 euros.
Thomas PELLOQUIN précise que cela n'aura pas d'impact significatif sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que l'ensemble des Maires membres du SIRCO se sont réunis le mardi 1er octobre 2025 pour échanger et valider la répartition de la participation exceptionnelle des communes aux charges d'exploitation du SIRCO.
Vu la délibération n°2025-30, portant sur la participation financière aux frais d'étude de développement du SIRCO et frais de fonctionnement, il y a lieu de délibérer à nouveau afin d'actualiser la participation financière de la

commune suite au retrait de la commune de St Hilaire du Rosier.
La clé de répartition est effectuée de cette manière, une part DGF 2023 et une part potentiel fiscal pour chaque commune.
Concernant Murinais, la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2025 se trouve augmentée de 841,00 €.
Ci-dessous, le tableau de répartition pour la contribution de chaque commune.

BP2025	REPARTITION PARTICIPATIONS COMMUNES SIRCO					13 244.00 €
	Population		Potentiel financier		coeff	
CHATTE	2605	15.209014	1247.6106	8.5797603	**23.788775**	**3 150.00 €**
ST ANTOINE L'Abbaye	1219	7.1170014	679.84895	4.6752897	**11.792291**	**1 562.00 €**
ST APPOLINARD	426	2.4871555	554.0771	3.8103626	**6.2975181**	**834.00 €**
BESSINS	107	0.6247081	586.58261	4.0339014	**4.6586095**	**617.00 €**
CHEVRIERES	757	4.4196637	613.7715	4.2208782	**8.6405419**	**1 144.00 €**
MONTAGNE	273	1.5938814	587.09123	4.0373992	**5.6312806**	**746.00 €**
MURINAIS	407	2.3762261	578.11165	3.975647	**6.3518731**	**841.00 €**
ST BONNET DE CHAVAGNE	692	4.0401681	596.89595	4.1048258	**8.1449939**	**1 079.00 €**
ST LATTIER	1473	8.5999533	703.79226	4.8399468	**13.4399**	**1 780.00 €**
LA SONE	605	3.5322279	1122.8793	7.7219889	**11.254217**	**1 491.00 €**
	8564	50	7270.6612	50	100	**13 244.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 10 voix pour des membres présents ou représentés :
- D'augmenter la participation financière aux frais de fonctionnement du SIRCO pour l'année 2025, pour un montant de 841,00 €,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y afférant,

Vote : approbation à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 10

2-Vente de bois

Anne LEMAN refait le point sur la visite de Louis Gamin, technicien forestier.
Les parcelles 19, 20 et 21 sont proposées à la vente sur pied. Ceci représente un volume de 1000 m^3 environ. C'est l'ONF qui s'occupe de trouver des acquéreurs.
Si une demande en affouage est faite, il reste des arbres à couper sur les parcelles 12 et 25, très clairsemées (côté Varacieux).

M. le Maire, après avis des responsables de sections et de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 dans les forêts soumises au Régime forestier,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 au martelage des coupes désignées ci-après : parcelles 19, 20, 21.
2 – Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation : bois sur pied (volume = 450 pour la 19, 300 pour la 20, 275 pour la 21).

Vote : approbation à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 10

3-Location de la Halle des Sports (tarifs)

Il s'avère nécessaire de revoir le mode de tarification du chauffage en passant au forfait ; en effet, en l'absence de compteur, il est impossible de facturer la consommation réelle des locataires.
Jean-Yves TIZOT indique qu'il paraît souhaitable à la fois d'amener les locataires à prendre conscience du coût de l'énergie (et d'éviter les oublis de coupure du chauffage déjà constatés par le passé), et de lisser le tarif de la location sur l'année.
Il propose donc d'augmenter tous les tarifs de location de 50 euros, et d'y ajouter un forfait chauffage qui sera de 30 euros pour une journée et de 60 euros pour un week-end.
Pour les associations, le tarif ne change pas ; le forfait chauffage s'applique de la même manière que pour les particuliers.
Les nouveaux tarifs seront applicables pour toute nouvelle réservation à compter du 01/11/2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de revoir les tarifs concernant la location de la Halle des Sports.
Après en voir délibéré, le Conseil municipal décide que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er novembre 2025.

Pour les particuliers et entreprises :

	Murinois	Extérieurs*
Réservation (non encaissé)	100 €	150 €
Location : journée (du lundi au vendredi)	200 €	350 €
Location : week-end (à partir du vendredi soir)	250 €	450 €
Caution	1200 €	1200 €
Location avec repas pris à l'Auberge	200 €	400 €
Nettoyage : chèque de caution pour tous	100 €	100 €

Un forfait chauffage sera appliqué à hauteur de 60 € pour un week-end et de 30 € pour une journée.

**Par « extérieurs », il faut comprendre :*
Personnes qui n'ont pas de domicile à Murinais,
Personnes qui ne paient pas d'impôts directs locaux à la commune (exple : « taxe d'habitation » et « taxe foncière bâti » uniquement).

Pour les associations :

	Associations	Associations

	murinoises	extérieures
Réservation (non encaissé)	/	100 €
Location	70 € (forfait annuel)	400 €
Caution	1200 €	1200 €
Noël ou Jour de l'An	/	400 €
Organisation de bals	Autorisée avec service de sécurité	INTERDITE
Nettoyage : chèque de caution pour tous	100 €	100 €

Un forfait chauffage sera appliqué à hauteur de 60 € pour un week-end et de 30 € pour une journée.
Sur demande, et après étude, la location peut être gratuite pour les associations lors d'événements sans frais d'entrée et sans activité commerciale.

Vote : approbation à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 10

III-Questions diverses

1)Remerciements

Le Conseil Municipal remercie Christian Lambert de s'être occupé du schéma électrique du système de chauffage de la salle des fêtes et de la procédure de mise en route.

2)Information

Soeur Marie du Sacré-Cœur est décédée récemment et a été enterrée dans le carré des sœurs du cimetière de Murinais. Le prochain numéro du VAM lui sera dédié.

3)Point sur le remplacement de la Secrétaire de Mairie

Sur 30 candidatures reçues, 3 ont été jugées conformes aux exigences du poste. Ces personnes ont été rencontrées par le Maire et les adjoints. Suite à ces entretiens, une candidate a été retenue, et a accepté le poste. La procédure de détachement de la fonction publique d'Etat, dont elle a besoin pour entrer en fonction, peut néanmoins prendre un certain temps (3 mois maximum).
Dans l'attente, l'une des deux personnes qui interviennent actuellement va continuer à travailler les vendredis du mois de novembre ; l'autre pourra assurer quelques mercredis, par demi-journées, fin novembre. Le CG38 pourrait proposer quelqu'un pour le mois de décembre ; une demande est en train d'être remplie à cet effet par Anne LEMAN.

4)Exposition sur les Poilus

L'installation est prévue le 10 novembre et l'inauguration le 11 après la cérémonie au Monument aux Morts. « Bertille » souhaite procéder à des mesures le vendredi 7, et recherche des volontaires pour l'aider à installer les panneaux le lundi 10.
Les enseignants du collège et du lycée de Saint-Marcellin sont prévenus.
De manière générale, l'information a bien circulé (presse, internet, affichage...).

5)Cérémonie du 11 novembre

Pour l'appel aux morts, il faudra noter les prénoms de tous les soldats. « Bertille » pourrait procéder à l'appel aux morts.
Thomas PELLOQUIN a passé commande chez le traiteur (Mathieu Buisson).
Anne LEMAN commande les fleurs (chez Rozand).

6)Budget participatif

Anouck HERMANT expose les choix qui ont été faits pour réaliser le projet gagnant, c'est-à-dire l'implantation d'un verger commun dans le village, aux abords du bassin de rétention.
Un rang d'arbres fruitiers (pommes et poires, arbres issus de variétés locales) va venir compléter la ligne entamée sur un côté du bassin de rétention, et un petit bosquet (prunes et cerises) sera installé de l'autre côté. La plantation est prévue le dimanche 14 décembre à partir de 10 heures ; tous les habitants qui le souhaitent sont invités à y participer.
Johan préparera cette plantation en amont en creusant les trous avec une mini-pelle qui sera louée également sur le budget alloué, et s'occupera ensuite d'installer une protection par rapport aux animaux sauvages. Un sac de terreau est prévu pour chaque trou.
Le pépiniériste choisi est Rudy Magne, qui travaille avec le verger de Beauvoir-en-Royans.
Rudy Magne propose une journée de formation à la taille des arbres fruitiers pour Johan, toujours dans le cadre du budget participatif.

7)Point sur la Commission Sociale et Culturelle

Sophie RAMAT rappelle les événements à venir :
-Distribution des colis des anciens à compter du week-end des 22-23 novembre : la livraison des produits est prévue au cours de la semaine qui précède, ce qui permettra de constituer les colis pendant la permanence du vendredi soir, et de commencer la distribution immédiatement. Il serait souhaitable de se répartir les colis entre élus, car la distribution prend beaucoup de temps, notamment hors village.
-Soirée ados : la soirée dédiée aux jeunes Murinois aura lieu le samedi 10 janvier à partir de 19 heures, dans la continuité des vœux du Maire, ce qui permet de ne mobiliser la Halle des Sports que sur une journée ; le public visé est élargi par rapport à l'année dernière, sans limite d'âge. Plusieurs animations possibles sont à l'étude.
-Week-end festif autour des jeux et repas des Aînés : du 27 février au 1er mars. Le week-end s'est construit autour de la Ludotour du vendredi, qui sera prolongée par un samedi festif avec le repas des Aînés suivi de l'après-midi intergénérationnel, lui aussi placé sous le thème du jeu, et enfin une rencontre autour des échecs le dimanche, proposée par Loïc FREMONT en partenariat avec le club d'échecs de Saint-Marcellin.

Anouck HERMANT ajoute que l'idée a été lancée de miser à l'avenir sur le développement des solidarités à l'échelle des quartiers, en invitant notamment les habitants qui le souhaitent à aider les élus à la distribution des colis de fin d'année pour leurs voisins concernés.

8)Proposition d'un débat autour du Rallye

Anouck HERMANT propose d'initier un débat autour du Rallye, sujet clivant dans le village. Ce débat pourrait être animé et encadré par un médiateur, l'objectif étant de permettre à chacun de se forger un avis éclairé sur la question en cas de référendum.
Jean-Yves TIZOT répond que le rôle de la mairie est d'assurer la sécurité des habitants et de trouver des compromis entre les organisateurs du Rallye et ceux qui en subissent les nuisances. Des avancées ont déjà été réalisées en ce sens.

Plus personne ne prend la parole.
La séance est levée à 21h04.